



ASSOCIATION

Subventions 2025 : ouverture du portail de dépôt des demandes le 12 novembre 2024

La campagne de demande de subvention 2025 pour les associations guérandaises est de retour. Le portail de dépôt des demandes est ouvert à compter du 12 novembre 2024 jusqu'au 26 janvier 2025.

Publié le 07 novembre 2024

Ouverture du portail de dépôt des demandes à compter du 12 novembre

À partir du 12 novembre 2024, les associations de Guérande ont la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de la Ville de Guérande ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette démarche est entièrement dématérialisée et doit être effectuée en ligne via le [Portail Associations](#).

Attention, les associations intervenant sur le territoire du SIVOM de la Madeleine doivent adresser leur demande directement au syndicat concerné.

Besoin d'aide ?

Les dossiers de demande de subvention doivent être complétés et validés en ligne entre le 12 novembre 2024 et le 26 janvier 2025. Un tutoriel est disponible pour guider les associations dans la création de leur compte : [télécharger le tutoriel](#).

Pour toute question ou difficulté, la Direction des finances est disponible pour assister les associations tout au long de la procédure. Les associations peuvent adresser leurs demandes d'aide par email à l'adresse suivante : finances@ville-guerande.fr.



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h